



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Document 5

**Guide d'évaluation pour l'établissement
du niveau d'exposition des personnels
susceptibles d'avoir été exposés à
l'inhalation de poussières d'amiante
dans les services et établissements
relevant de l'éducation nationale**

SOMMAIRE

INTRODUCTION –	p.3
1. LES PRINCIPES DE L’EVALUATION DE L’EXPOSITION A L’AMIANTE	
1.1. Les classes d’exposition	p.4
1.2. Les niveaux d’exposition	p.4
2. LA METHODE D’EVALUATION	
2.1. Exposition inexistante	p.5
2.2. Exposition directe	p.5
2.3. Exposition indirecte	p.6
2.4. Exposition passive	p.6
2.5. Tableau récapitulatif des niveaux d’exposition en fonction des classes d’exposition	p.7
3. L’EVALUATION DES METIERS DE L’EDUCATION NATIONALE	
3.1. Les métiers	p.7
3.2. L’évaluation des niveaux d’exposition des personnels non enseignants	p.7
3.3. L’évaluation des niveaux d’exposition des personnels enseignants	p.7
3.4. Proposition du niveau d'exposition	p.8
4. L’EXPLOITATION DES DONNEES	
4.1 La notion d’emploi	p 8
4.2 La fiche individuelle d’exposition	p 8
ANNEXES	
Annexe 1 Plan action amiante	p 9
Annexe 2 Questionnaire d’autoévaluation	p 10
Annexe 3 Liste des métiers et disciplines de l’éducation nationale	p 18
Annexe 4 Evaluation des disciplines de recrutement	p 19
Annexe 5 Exemples d’évaluation de métiers hors éducation nationale	p 20
Annexe 6 Liste des secteurs d’activité et métiers classés en Fort hors EN	p 22
Annexe 7 Fiche individuelle de niveau d’exposition à destination de l’agent et du médecin de prévention	p 23
Annexe 8 Bordereau de synthèse de l’académie	p.24
Annexe 9 Tableau général des expositions de l’académie	p.25

INTRODUCTION

Un plan d'action amiante pour l'éducation nationale, (annexe1), publié au BOEN n° 42 du 17 novembre 2005, a été élaboré dans le but de mettre en place un suivi médical adapté en direction des personnels susceptibles d'avoir été ou d'être exposés aux poussières d'amiante du fait du métier exercé ou de la discipline enseignée.

Pour ce faire les recteurs d'académie doivent préalablement procéder au recensement des agents susceptibles d'avoir été ou d'être exposés aux poussières d'amiante.

L'évaluation de l'exposition à l'amiante des agents de l'éducation nationale se fait à partir des déclarations des agents recensés par l'intermédiaire d'un questionnaire d'auto évaluation (annexe 2).

Après analyse et détermination de l'évaluation pour chaque questionnaire, les données sont enregistrées dans la fiche individuelle de niveau d'exposition à destination de l'agent et du médecin de prévention (annexe 7) qui seront agrafées à chaque questionnaire d'auto évaluation, et dans les bordereaux de synthèse pour l'académie (annexes 8 et 9).

Le présent guide a été élaboré à partir du guide mis en place lors de l'expérimentation de la méthode d'évaluation en 2006, pour le recensement des personnels dans les académies de Nancy Metz et Rennes.

Ce document prend en compte les recommandations de la Conférence de consensus de janvier 1999 et du rapport de la Haute Autorité de Santé (HAS) d'avril 2010,

Il fait référence également à la base « Evalutil », base de données sur les expositions professionnelles à l'amiante et aux fibres minérales artificielles (FMA).

<http://etudes.isped.u->

bordeaux2.fr/evalutil003/%28S%28efrhspgqxw0ypzwwwncjip%29%29/accueil.aspx

Il est utile également de se référer au guide de prévention de l'institut nationale de recherche et de sécurité (INRS), réf. ED 6005 : « Situations de travail exposant à l'amiante »

1. LES PRINCIPES DE L'EVALUATION DE L'EXPOSITION A L'AMIANTE

Elle fait intervenir deux notions :

- Les classes d'exposition
- Les niveaux d'exposition

1.1. Les classes d'exposition

Les expositions à l'amiante sont classées en 3 catégories :

- **Les expositions directes**

L'agent déclare manipuler des matériaux contenant de l'amiante (MCA), ou il est considéré que la manipulation de MCA est quasi obligatoire dans l'emploi occupé par l'agent.
Ex : calorifugeur

- **Les expositions indirectes**

L'agent ne déclare pas manipuler des MCA mais il peut avoir été exposé du fait de la coactivité (travail à proximité d'agents manipulant des MCA).

La notion de coactivité implique une association logique de plusieurs postes de travail éventuellement différents au même endroit.

Ex : un peintre sur un chantier en présence d'autres corps de métiers du BTP manipulant des MCA.

La notion de coactivité exclut les associations fortuites

Ex : présence d'un électricien manipulant des MCA à proximité d'une secrétaire.
Cette dernière situation doit être considérée comme passive.

- **Les expositions passives**

L'agent est exposé aux fibres d'amiante uniquement du fait de la présence de MCA dans les locaux (plafonds, murs,...), sans les manipuler et sans notion de coactivité.

L'agent déclare avoir travaillé dans des locaux contenant de l'amiante (page 2 du questionnaire).

Ex : la secrétaire dans un bureau en présence de faux plafonds contenant de l'amiante.

La case « **exposition passive** » est cochée dans le fiche individuelle d'exposition (annexe 9)

1.2. Les niveaux d'exposition

L'importance des expositions est classée selon quatre niveaux :

- **Fort**
- **Intermédiaire**
- **Faible**
- **Non exposé**

Ces niveaux correspondent aux définitions de la Conférence de consensus de janvier 1999.

Les risques liés à l'exposition à l'inhalation de fibres d'amiante chez les agents de l'éducation nationale correspondent à deux niveaux d'exposition :

- « **Intermédiaire** », exposition consécutive à des activités définies à l'article R4412-94-2° du code du travail, c'est à dire les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- « **Faible** », exposition passive intra-murale dans un local contenant de l'amiante sous forme de flocage, calorifugeage et de faux plafonds non dégradés.

Cependant en raison des types d'exposition des métiers de l'éducation nationale la classe intermédiaire est subdivisée en deux sous classes :

- **Intermédiaire Haut**
- **Intermédiaire Bas**

2. LA METHODE D'EVALUATION

La **méthode pour évaluer** est fondée sur :

L'évaluation, aussi bien des métiers hors éducation nationale que des métiers de l'éducation nationale, se fait en deux étapes à partir des informations déclarées par chaque personnel dans le questionnaire d'auto-évaluation :

1. **au niveau de l'emploi déclaré** (profession/secteur) qui est associé à des activités et aux connaissances des expositions liées à ce type d'activité.
 - emplois établis par secteurs d'activité et de métiers classés de "non exposé" à "fort". (Annexes 5 et 6)
2. **au niveau de l'agent par ses réponses** aux :
 - questions générales relatives à une activité exposant aux poussières d'amiant (page 2 du questionnaire)
 - questions spécifiques par emploi (pages 4 à 6, 4ème colonne des tableaux du questionnaire sur le cursus laboris).

Cette évaluation en deux étapes permet de définir les classes d'exposition et les niveaux d'exposition. La synthèse proposée au médecin de prévention pour chaque agent est faite dans l'esprit et la lettre de la Conférence de consensus de 1999.

Sur les schémas qui suivent, les différentes flèches s'expliquent de la façon suivante :

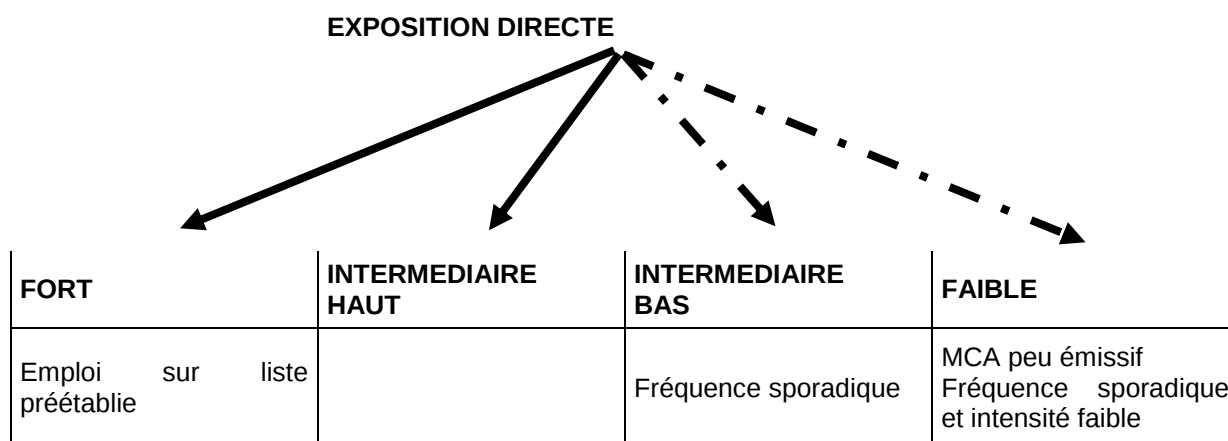
- ▶ Niveau d'exposition normalement obtenu d'après l'emploi déclaré et la classe d'exposition
- • —▶ Niveau d'exposition réajusté d'après les informations déclarées dans le questionnaire d'auto-évaluation

2.1. Exposition inexistante

Dans le cas où aucun MCA n'est présent dans l'environnement de travail de l'agent, l'exposition à l'amiant sera considérée en **Non Exposé**.

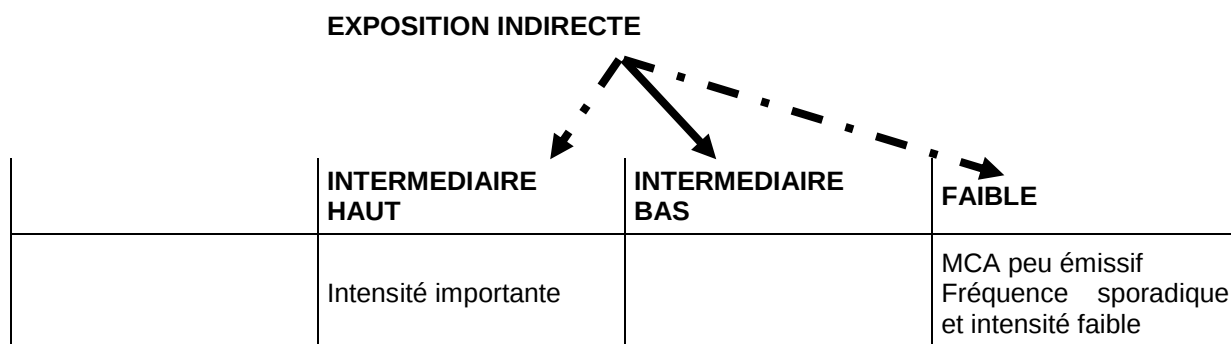
2.2. Exposition directe

- L'exposition de l'agent sera classée en **Fort** s'il a occupé un emploi figurant dans la liste prédéfinie des secteurs d'activité et des métiers à classer en **Fort** (annexes 5 et 6).
- Sinon, l'exposition de l'agent sera classée en **Intermédiaire Haut**.
- L'exposition pourra être classée en **Intermédiaire Bas** si elle est jugée faible.
Ex : un mécanicien qui usine occasionnellement des garnitures de freins et d'embrayage.
- L'exposition de l'agent sera classée en **Faible** (cas exceptionnel) si l'intensité d'exposition est jugée très faible.
Ex : l'agent d'entretien utilisant une mono brosse sur des dalles en vinyle amiant (matériau compact non émissif spontanément) sans qu'il soit fait mention de dégradation notable.



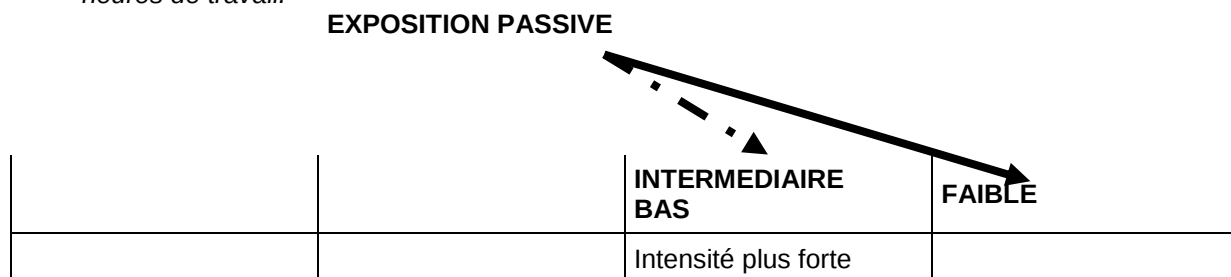
2.3. Exposition indirecte

- Par défaut, l'exposition de l'agent sera classée en **Intermédiaire Bas**.
Ex : un maçon du BTP sans contact direct.
- Toutefois l'exposition de l'agent sera classée en **Faible** si les informations qu'il fournit dans le questionnaire indiquent une plus faible intensité d'exposition.
Ex : une secrétaire qui travaille dans un garage automobile et qui traverse occasionnellement l'atelier où des MCA peuvent être manipulés.
- L'exposition pourra être classée en **Intermédiaire Haut** si l'intensité de l'exposition est jugée importante
Ex : un peintre en bâtiment travaillant à proximité d'un calorifugeur dans un espace confiné.



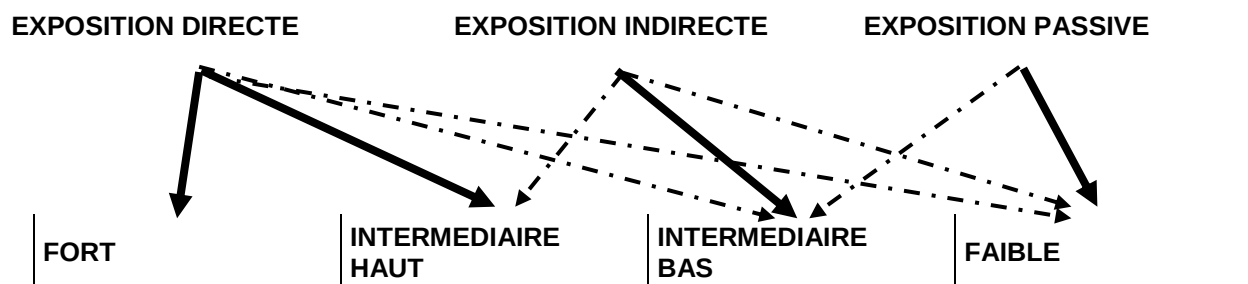
2.4. Exposition passive

- Par défaut, l'exposition de l'agent sera classée en **Faible**.
Ex : une secrétaire travaillant dans un bureau contenant des MCA pour lesquels il n'est pas spécifié un état de dégradation important spontané ou provoqué.
- L'exposition de l'agent sera alors classée en **Intermédiaire Bas** si les informations fournies par l'agent indiquent une intensité plus forte d'exposition.
Ex : une secrétaire exposée à l'amiante du fait de travaux réalisés dans son bureau pendant ses heures de travail.



Il est à noter que le classement des expositions passives pourra être modifié à la suite de la confrontation avec l'étude du dossier technique amiante des services ou établissements.

2.5 Tableau récapitulatif des niveaux d'exposition en fonction des classes d'exposition



3. L'EVALUATION DES METIERS DE L'EDUCATION NATIONALE

3.1. Les différents métiers

Les métiers de l'éducation nationale sont actuellement divisés en deux catégories (Annexe3) :

- **Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé :**
 - Personnels administratifs, sociaux et de santé
 - Techniciens et adjoints techniques de recherche et formation exerçant dans les laboratoires
- **Les personnels enseignants.**

3.2. L'évaluation des niveaux d'exposition des personnels non enseignants

- **Les agents exerçant leurs fonctions en laboratoire**

Il peut être amené à manipuler des MCA.

Son exposition est donc considérée comme **directe**.

En l'absence d'autres informations, il sera classé en **Intermédiaire Bas**.

Toutefois, cette évaluation pourra être minorée dans le domaine des sciences de la vie et de la terre (SVT) ou majorée dans un domaine comme celui de la chimie.

3.3. L'évaluation des niveaux d'exposition des personnels enseignants (Annexe 4)

Le niveau d'exposition a été défini après s'être renseigné sur l'activité de chaque discipline et par comparaison aux métiers correspondants du privé (hors éducation nationale annexes 5 et 6), l'aspect enseignement diminuant la fréquence d'exposition. (Annexe 4)

Ex : l'enseignant en construction métallique est exposé à l'amiante uniquement lors de travaux de soudure en atelier et occasionnellement sur les chantiers alors que le professionnel en construction métallique est exposé de façon plus fréquente.

Les informations fournies par le questionnaire pourront moduler, en plus ou en moins, le niveau préétabli.

Remarque : L'exposition des professeurs d'éducation physique et sportive sera évaluée en **Non Exposé**, excepté si des informations sont fournies dans le questionnaire d'auto évaluation concernant la présence de flocages, calorifugeages ou faux plafonds en mauvais état dans les gymnases. L'exposition sera alors évaluée en **Intermédiaire Bas**.

3.4. Proposition du niveau d'exposition

Le niveau d'exposition proposé au médecin de prévention pour chaque agent est établi selon les recommandations de la Conférence de consensus de 1999.

Cependant, la Conférence de consensus ne distingue pas les expositions intermédiaires hautes et basses, aussi :

- un agent ayant eu une activité de niveau **intermédiaire Haut** pendant plus de 10 ans sera classé comme **exposition Forte**.
- Un agent ayant eu une activité de niveau **intermédiaire Bas** quelque soit le nombre d'années, ou **intermédiaire Haut** pendant moins de 10 ans sera classé comme **intermédiaire**.

4 L'EXPLOITATION DES DONNEES

4.1 La notion d'emploi

La notion d'emploi peut être différente entre le questionnaire d'auto évaluation et la fiche individuelle d'exposition ou le bordereau de synthèse.

Dans le questionnaire, un agent pourra déclarer avoir occupé plusieurs postes dont l'activité est différente, pour un emploi identique dans la même entreprise ou établissement ou service.

Dans la fiche individuelle et le bordereau de synthèse, il faudra considérer autant d'emplois que de postes à activité différente mentionnés dans le questionnaire d'auto-évaluation.

A l'inverse, plusieurs activités consécutives identiques pourront être regroupées en une seule ligne, si l'estimation de l'exposition est la même.

L'évaluation de l'exposition se fera en séparant les emplois

- avant l'entrée à l'éducation nationale,
- depuis l'entrée à l'éducation nationale.

4.2 La fiche individuelle d'exposition

Les données de chaque questionnaire d'auto-évaluation seront synthétisées dans la fiche individuelle de niveau d'exposition à destination de l'agent et du médecin de prévention (annexes 5) et agrafée au questionnaire.

ANNEXE 1

Plan d'action amiante

Adopté lors du comité central d'hygiène et de sécurité (CCHS) de l'enseignement scolaire le 17 juin 2005

2005

- 1- **Etablir la liste des corps de métiers et des disciplines enseignées, considérés comme pouvant présenter un risque d'exposition**, à partir du guide de repérage des expositions à l'amiante du ministère chargé du travail. Un groupe de travail constitué de deux médecins conseillers techniques, un médecin de prévention et deux inspecteurs hygiène et sécurité, animé par le ministère avec la collaboration du professeur Brochard a été mis en place à cette fin. Un repérage des personnels considérés comme pouvant présenter un risque d'exposition a été établi :
 - Pour les enseignants et enseignants-chercheurs en fonction des disciplines ou sections d'enseignement (liste annexée)
 - Pour les personnels non-enseignants :
 - Tous les techniciens et ouvriers de service
 - Les ingénieurs et techniciens de recherche et formation en fonction de leur branche d'activité professionnelle

- 2- **Recenser les bâtiments contenant ou ayant contenu de l'amiante et en rendre accessible la liste- en s'appuyant notamment sur les diagnostics amiante et les dossiers techniques amiante, y compris les bâtiments détruits (notamment les bâtiments préfabriqués et les bâtiments à structure métallique) chaque fois que cela sera possible**, afin d'élaborer une matrice bâtiment/exposition pour :

- Permettre d'établir, le cas échéant, les fiches d'exposition et attestations d'exposition pour les agents susceptibles d'être concernés.
- Apporter des informations utiles pour les personnels assurant ou ayant assuré la maintenance et l'entretien des bâtiments.

La liste des établissements scolaires et des écoles comportant ou ayant comporté des bâtiments amiantés devra être établie, au niveau local. Une enquête conduite par la direction générale des collectivités locales auprès des dites collectivités permettra de disposer de cet état des lieux pour les bâtiments dans lesquels interviennent les personnels de l'éducation nationale.

Un questionnaire télématique développé par le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) permettra d'établir les matrices susmentionnées pour les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche.

- 3- **Une expérimentation est mise en oeuvre dans les académies de Nancy Metz et de Rennes en y diffusant un questionnaire d'auto évaluation permettant aux personnels de 50 ans et plus, susceptibles d'avoir été ou d'être exposés en raison du métier exercé ou de la discipline enseignée, de décrire leur cursus laboris.**

Afin de vérifier la pertinence de la liste des métiers et disciplines concernés, le questionnaire sera également proposé dans les conditions arrêtées lors du CCHS à des personnels susceptibles de prendre leur retraite dans les 3 années à venir quels que soient leur métier et leur lieu d'exercice.

Les résultats de l'expérimentation seront analysés par un groupe d'experts à l'issue de l'année 2005, en vue de la généralisation en 2006.

- 4- **Répertorier les cas de mésothéliome** des personnels de l'éducation nationale sur une période récente.
- 5- **Informers les médecins de prévention.** Le séminaire des médecins conseillers techniques du 3 décembre 2004 a permis de faire un état de l'art. Ceux-ci assureront la diffusion de l'information auprès des médecins de prévention exerçant dans leur académie. Les instructions détaillées seront finalisées après les résultats des enquêtes épidémiologiques en cours et, notamment, des études pilotes réalisées dans quatre régions de France sur la surveillance post-professionnelle. Un guide pratique sera réalisé à destination des personnels qui pourront avoir été exposés aux inhalations de poussières d'amiante.

2006 :

- 6- **Généraliser à tous les personnels concernés et toutes les académies la diffusion du questionnaire d'auto évaluation** en fonction du bilan de l'expérimentation 2005, après avis du CCHS. **Informers** les chefs d'établissement et les chefs de service de l'ensemble des académies sur le dispositif. Une information générale sur le risque amiante et le plan d'action sera donnée à l'ensemble des personnels. Un pilotage académique sera mis en place pour le recensement de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale concernés.
- 7- **Etablir la fiche d'exposition** en fonction du résultat de l'auto évaluation pour les personnels concernés avec prise en compte du cursus laboris et des caractéristiques du ou des sites de travail.
- 8- **Mettre en place un suivi médical des personnes susceptibles d'avoir été ou d'être exposées** en s'appuyant sur un protocole en fonction des recommandations du groupe d'experts et sur la base des résultats des enquêtes portant sur deux populations :
 - Les retraités du régime général (Aquitaine, Basse et Haute Normandie, Rhône-Alpes).
 - Les salariés de la RATP.
- 9- **Informers les agents faiblement exposés.** Pas de surveillance médicale en cas d'expositions faibles. Néanmoins, le médecin rencontrera les agents qui le souhaitent et proposera une surveillance médicale adaptée, en particulier en cas de présomption d'exposition indirecte.
- 10- **Assurer le suivi post-professionnel.** Le ministère chargé de l'éducation nationale soumettra cette question à un examen interministériel.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro UAI

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro d'anonymisation

Cadre réservé à l'administration

Questionnaire d'exposition à l'amiante

Nom de l'agent :

Prénom :

➤ A quelle date remplissez-vous ce questionnaire ?

__	__	/	__	__	/	__	__	__	__
----	----	---	----	----	---	----	----	----	----

➤ Pouvez-vous préciser les informations suivantes :

Vous êtes :		un homme	☐	une femme	☐
Votre année de naissance :		__	__	__	__



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro UAI

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro d'anonymisation

Cadre réservé à l'administration

Questionnaire

Mieux connaître votre parcours professionnel

➤ A quelle date remplissez-vous ce questionnaire ?

__	__	/	__	__	/	__	__	__	__
----	----	---	----	----	---	----	----	----	----

➤ Pouvez-vous préciser les informations suivantes :

Vous êtes :	un homme	☐	une femme	☐
Votre année de naissance :	__	__	__	__

➤ Quelle est votre profession actuelle ?

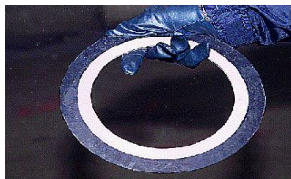
☐	Personnel enseignant du premier degré
☐	Personnel enseignant du second degré
Discipline :	
☐	Personnel de vie scolaire
☐	Personnel administratif, de direction ou d'inspection
☐	Personnel de santé ou social
☐	Personnel technique
☐	Autre
A préciser :	

➤ L'amiante, vous connaissez ?

Voici des exemples de matériaux, de produits qui peuvent contenir de l'amiante.



Tresses, cordes



Joint



Plaques de faux-plafond



Dalles de sol



Toiture



Garnitures de frein



Calorifugeage de tuyaux



Gants de protection



Flocage de plafond

© INRS

Au cours de votre carrière professionnelle :

- Avez-vous usiné ou remplacé des garnitures de freins, d'embrayage ?
(sur des voitures, camions, trains, avions, presses, ascenseurs ...)
- Avez-vous découpé, meulé ou percé du fibrociment ?
(pour des toitures, bardages, canalisations, gaines techniques ...)
- Avez-vous usiné ou remplacé des joints, des garnitures d'étanchéité ?
(sur de la tuyauterie, des canalisations, chaudières, moteurs ...)
- Avez-vous réalisé des travaux d'isolation ou de calorifugeage ?
(faux plafonds, portes coupe-feu, fours, chaudières, véhicules ...)
- Avez-vous projeté ou retiré du flocage ?
(sur des plafonds, structures métalliques, gaines techniques ...)
- Avez-vous entretenu ou réparé des matériels « chauds » ?
(tels que des fours, chaudières, incinérateurs, moteurs, turbines ...)
- Avez-vous porté ou utilisé des protections contre la chaleur ?
(comme des vêtements, gants, tabliers, coussins, matelas ...)
- Pensez-vous avoir été exposé à des poussières d'amiante, notamment à l'occasion de travaux (désamiantage par exemple) ?
Précisez (date des travaux, nature des travaux, circonstances d'exposition, ...) en remplissant les pages suivantes du questionnaire.
- Avez-vous travaillé dans des bâtiments contenant des flocages, calorifugeages, faux plafonds ou matériaux contenant de l'amiante en mauvais état de conservation* ?

	Jamais	Occasionnellement	Régulièrement
	☐	☐	☐
	☐	☐	☐
	☐	☐	☐
	☐	☐	☐
	☐	☐	☐
	☐	☐	☐
	☐	☐	☐
	☐	☐	☐

* Merci de demander à consulter le dossier technique amiante (DTA) des établissements ou service où vous pensez avoir été exposé, de manière à indiquer les informations les plus précises possibles dans le questionnaire sur le type de matériau et son état de conservation.

Votre parcours professionnel

AVANT

votre entrée à l'éducation nationale

Indiquez tous les emplois de plus de 6 mois que vous avez exercés au cours de votre carrière professionnelle.

Commencez par votre premier emploi (le plus ancien) et poursuivez dans l'ordre jusqu'au dernier (le plus récent).

Soyez très précis en suivant l'exemple. N'oubliez pas les périodes d'apprentissage, le service militaire ...

Dates de début et de fin		Nom, lieu et activité de l'entreprise	Profession et tâches exercées	Activités <u>et</u> matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante
Exemple	De 1960 à 1970 ou	Entreprise de rénovation de Bâtiment 36000 Châteauroux	Electricien du Bâtiment	Intervention sur des boîtiers électriques avec isolant amianté, percements de matériaux amiantés (flocages) Occasionnellement ☒ Régulièrement ☐
	De 1970 à 1973	Laboratoire recherche privé 18000 Bourges	Doctorat chimie	Utilisation de tresses, de gants, et de chauffe-ballon. Occasionnellement ☒ Régulièrement ☐
1	de à			Occasionnellement ☐ Régulièrement ☐
2	de à			Occasionnellement ☐ Régulièrement ☐

	Dates de début et de fin	Nom, lieu et activité de l'entreprise	Profession et tâches exercées	Activités <u>et</u> matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante
3	de à			Occasionnellement ☐ Régulièrement ☐
4	de à			Occasionnellement ☐ Régulièrement ☐
5	de à			Occasionnellement ☐ Régulièrement ☐
6	de à			Occasionnellement ☐ Régulièrement ☐

Si vous avez exercé plus de 6 emplois, indiquez-les dans le cadre qui vous est réservé en dernière page.

Votre parcours professionnel

DEPUIS

vosre entrée à l'éducation nationale

Indiquez tous les emplois de plus de 6 mois que vous avez exercés au cours de votre carrière professionnelle.
Commencez par votre premier emploi (le plus ancien) et poursuivez dans l'ordre jusqu'au dernier (le plus récent).

	Dates de début et de fin	Nom de l'établissement ou du lieu de travail	Corps <u>et</u> spécialité ou discipline enseignée	Activités <u>et</u> matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante
Exemple	de 1991 à 2008	Lycée Montesquieu 33000 Bordeaux	Adjoint technique de laboratoire / physique chimie ou Enseignant certifié de lettres moderne	Manipulation de tresses, gants et chauffe-ballon Occasionnellement ☒ Régulièrement ☐ Présence d'amiante dans tous les flocages des plafonds et désamiantage complet de l'établissement de 2004 à 2005. Occasionnellement ☐ Régulièrement ☒
1	de à			 Occasionnellement ☐ Régulièrement ☐
2	de à			 Occasionnellement ☐ Régulièrement ☐

	Dates de début et de fin	Nom de l'établissement ou du lieu de travail	Corps <u>et</u> spécialité ou discipline enseignée	Activités <u>et</u> matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante
3	de à			Occasionnellement ☐ Régulièrement ☐
4	de à			Occasionnellement ☐ Régulièrement ☐
5	de à			Occasionnellement ☐ Régulièrement ☐
6	de à			Occasionnellement ☐ Régulièrement ☐

Si vous avez exercé plus de 6 emplois, indiquez-les dans le cadre qui vous est réservé en dernière page.

► **Ce cadre vous est réservé ...**

Vous souhaitez ajouter ou préciser des informations ?

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Nous vous remercions pour votre participation.

Indications pour le retour du questionnaire

ANNEXE 3

Liste des métiers et disciplines ayant exposé ou exposant les agents aux poussières d'amiante

Education nationale

Personnels Techniques

- Techniciens et adjoints techniques exerçant leurs fonctions en laboratoire
- Adjoints techniques des établissements d'enseignement

Personnels enseignants du second degré exerçant les disciplines suivantes :

Art du métal	Peinture vitrerie
Art du verre et de la céramique	Physique appliquée
Arts du décor architectural	Physique chimie
Arts du feu	Physique et électricité appliquée
Bijouterie	Plâtrerie
Carrelage mosaïque	Productique, traitement thermique et métallurgique
Céramique	Prothèse dentaire
Charpente navale	Sciences physiques
Constructions métalliques	Sciences physiques option chimie
Couverture	Sciences physiques option physique
Education physique et sportive	Sciences physiques physique appliquée
Enseignes lumineuses	Sciences physiques procédés physico-chimiques
Ferronnerie d'art	Solier moquettiste
Fonderie	Techniciens verriers
Forge estampage	Transformation de la matière et de l'énergie
Frigoriste industrie du froid	Verrerie scientifique
Froid et climatisation	
Génie chimique	
Génie civil	
Génie civil construction réalisation ouvrage	
Génie civil équipement technique énergie	
Génie civil - structures et ouvrages	
Génie électrique	
Génie électrique électronique	
Génie électrique électrotechnique	
Génie électrique électronique automatique	
Génie électrique électrotechnique énergie	
Génie industriel plastique et composite	
Génie industriel verre et céramique	
Génie mécanique maintenance véhicules	
Laboratoire	
Maçonnerie	
Maçonnerie gros œuvre	
Maintenance des aéronefs	
Maintenance des bateaux de plaisance	
Maintenance réseaux bureautique télématique	
Mécanique agricole	
Mécanique automobile	
Mécanique et électricité auto	
Moulage noyau	
Peinture revêtements	

ANNEXE 4

Classement des disciplines de recrutement des enseignants du second degré

Disciplines de recrutement	Niveau
Art du métal	FAIBLE
Art du verre et de la céramique	INTERMEDIAIRE BAS (si durée <10 ans) ou INTERMEDIAIRE HAUT (si durée >10 ans)
Arts du décor architectural	FAIBLE
Arts du feu	FAIBLE
Bijouterie	FAIBLE
Carrelage mosaïque	FAIBLE
Céramique	FAIBLE
Charpente navale	INTERMEDIAIRE BAS
Constructions métalliques	INTERMEDIAIRE BAS
Couverture	FAIBLE
Enseignes lumineuses	INTERMEDIAIRE BAS
Ferronnerie d'art	INTERMEDIAIRE BAS
Fonderie	INTERMEDIAIRE BAS (si durée <10 ans) ou INTERMEDIAIRE HAUT (si durée >10 ans)
Forge estampage	INTERMEDIAIRE BAS
Frigoriste industrie du froid	INTERMEDIAIRE BAS
Froid et climatisation	INTERMEDIAIRE BAS
Génie chimique	INTERMEDIAIRE BAS
Génie civil	FAIBLE
Génie civil construction réalisation ouvrage	FAIBLE
Génie civil équipement technique énergie	FAIBLE
Génie civil – structures et ouvrages	FAIBLE
Génie électrique	FAIBLE
Génie électrique électronique	FAIBLE
Génie électrique électrotechnique	FAIBLE
Génie électrique électronique automatique	FAIBLE
Génie électrique électrotechnique énergie	FAIBLE
Génie industries plastiques et composites	FAIBLE
Génie industriel verre et céramique	FAIBLE
Génie mécanique maintenance véhicules	FAIBLE
Laboratoire	FAIBLE
Maçonnerie	INTERMEDIAIRE BAS
Maçonnerie gros œuvre	FAIBLE
Maintenance des aéronefs	INTERMEDIAIRE BAS
Maintenance des bateaux de plaisance	FAIBLE
Maintenance réseaux bureautique télématique	FAIBLE
Mécanique agricole	INTERMEDIAIRE BAS
Mécanique automobile	FAIBLE
Mécanique et électricité auto	FAIBLE
Moulage noyau	INTERMEDIAIRE BAS (si durée <10 ans) ou INTERMEDIAIRE HAUT (si durée >10 ans)
Peinture revêtements	INTERMEDIAIRE BAS
Peinture vitrerie	FAIBLE
Physique appliquée	FAIBLE
Physique chimie	FAIBLE
Physique et électricité appliquée	FAIBLE
Plâtrerie	FAIBLE
Productique, traitement thermique et métallurgique	INTERMEDIAIRE BAS
Prothèse dentaire	INTERMEDIAIRE BAS
Sciences Physiques	FAIBLE
Sciences Physiques option Chimie	FAIBLE
Sciences Physiques option Physique	FAIBLE
Sciences Physiques – Physique appliquée	FAIBLE
Sciences Physiques – Procédés physico-chimiques	FAIBLE
Solier moquettiste	INTERMEDIAIRE BAS
Techniciens - verriers	INTERMEDIAIRE BAS (si durée <10 ans) ou INTERMEDIAIRE HAUT (si durée >10 ans)
Transformation de la matière et de l'énergie	FAIBLE
Verrerie scientifique	INTERMEDIAIRE BAS (si durée <10 ans) ou INTERMEDIAIRE HAUT (si durée >10 ans)

ANNEXE 5

Exemples d'évaluations de métiers

NON EXPOSE :

- Ajusteur, agent technique dans le domaine de la chaussure (sans informations complémentaires)
- Apprenti coiffeur (sans informations complémentaires)
- Apprenti cuisinier (sans informations complémentaires)
- Apprenti serveur dans un restaurant (sans informations complémentaires)
- Boulanger ouvrier (sans informations complémentaires)
- Chauffeur Poids Lourd (a répondu « jamais » à toutes les questions complémentaires)
- Découpeur à l'emporte pièce dans la fabrication de chaussures (sans informations complémentaires)
- Elagueur dans une entreprise de peinture en bâtiment (sans informations complémentaires)
- Employé de maison (sans informations complémentaires)
- Fabricant de caravane en bois (sans informations complémentaires)
- Fabrication de crayons (sans informations complémentaires)
- Manutentionnaire dans une fabrique de chocolat (sans informations complémentaires)
- Manutentionnaire quai pour une entreprise de journal (sans informations complémentaires)
- Militaire, magasinier de pièces détachées de véhicules (sans informations complémentaires)
- Ouvrier spécialisé dans le domaine de la penderie (sans informations complémentaires)
- Pâtissier (sans informations complémentaires)
- Piqueuse mécanicienne dans le domaine de la chaussure (sans informations complémentaires)
- Vidangeur de cuve (sans informations complémentaires)
- Viticulteur (sans informations complémentaires)

FAIBLE :

- Assistante commerciale dans une verrerie (présence d'amiante au niveau du plafond) (exposition passive déclarée exclusive)
- Agent d'entretien, agent de service (déclarant manipuler des matériaux floqués occasionnellement)
- Ajusteur en mécanique rurale (apprentissage) (sans informations complémentaires)
- Apprenti ouvrier agricole (travaux mécanique)
- Banquier (d'employé à cadre) (déclarant travailler sous des MCA) (exposition passive déclarée exclusive)
- Charpentier couverture (la personne précise dans le domaine du bois uniquement)
- Coffreur bâtiment (sans informations complémentaires)
- Horloger (sans informations complémentaires)
- Ingénieur chimiste protection composant
- Ingénieur chimiste silicium
- Menuisier (sans informations complémentaires)
- Menuisier Charpentier (sans informations complémentaires)
- Serrurier, ferronnerie (sans informations complémentaires)
- Serveuse restaurant dans une société de poudres et d'explosifs (déclarant être en contact avec des matériaux chauds)
- Taxi (la personne était mécanicien auto avant et déclare avoir manipulé des freins et embrayages)

Remarque :

*Un bijoutier déclarant manipuler des MCA de façon occasionnel sera classé en **Faible** alors qu'un bijoutier déclarant manipuler des MCA de façon régulière sera classé en **Intermédiaire Bas**.*

Cocher les deux cases dans le bordereau

INTERMEDIAIRE BAS :

- Aide conducteur
- Aide familiale (mécanique agricole)
- Apprenti carreleur (ayant répondu « jamais » à toutes les questions complémentaires)
- Artisan (micro soudure sur plaque amiante)
- Artisan maçon charpentier (déclarant travailler sur du fibrociment et être en contact avec des poussières d'amiante occasionnellement)
- Artisan serrurier (soudeur) (en contact de matières chaudes régulièrement)
- Ouvrier construction dans le domaine du Bâtiment et travaux Publics
- Carreleur (ayant répondu « jamais » à toutes les questions complémentaires)
- Carreleur maçon (ayant répondu « jamais » à toutes les questions complémentaires)
- Carrossier (déclarant manipuler des freins et embrayages régulièrement)

- Charpente couverture (sans informations complémentaires)
- Charpente métallique, monteur (déclarant travailler sur du fibrociment et calorifugeages occasionnellement et être en contact occasionnellement avec des poussières d'amiante)
- Chauffeurs d'engins + mécanicien (déclarant travailler sur les freins et embrayages occasionnellement)
- Chef d'entreprise garage (déclarant avoir manipulé des freins et embrayages régulièrement)
- Chef d'entretien dans le domaine de la chaussure
- Ebarbeur (Fonderie) (déclarant travailler sur du fibrociment calorifugeages occasionnellement et être en contact occasionnellement avec des poussières d'amiante)
- Electricien, Monteur, Installateur
- Enseignant chercheur à Jussieu (exposition passive déclarée)
- Forgeron (déclarant avoir manipulé des joints régulièrement et des freins et embrayages occasionnellement)
- Maçon (sans informations complémentaires)
- Mécanicien Auto (déclarant avoir manipulé des freins et embrayages régulièrement)
- Mécanicien Auto, soudures (déclarant avoir manipulé des freins et embrayages régulièrement)
- Menuisier charpentier (déclarant travailler sur du fibrociment occasionnellement)
- Ouvrier maçon charpentier (déclarant travailler sur du fibrociment et être en contact avec des poussières d'amiante occasionnellement)
- Ouvrier peintre (déclarant travailler sur du fibrociment et calorifugeages occasionnellement et être en contact occasionnellement avec des poussières d'amiante)
- Peintre (déclarant travailler sur du fibrociment et calorifugeages occasionnellement et être en contact occasionnellement avec des poussières d'amiante)
- Peintre bâtiment (sans informations complémentaires)
- Plâtrier BTP
- Poseur de menuiserie (sans informations complémentaires)
- Poseur de menuiserie BTP (sans informations complémentaires)
- Préparateur pharmacie (utilise des plaques en amiante)
- Soudeurs dans le domaine des cuves à fioul (sans informations complémentaires)
- Vitrierie, peintre, revêtement sol et mur (déclarant travailler sur du fibrociment et calorifugeages occasionnellement et être en contact occasionnellement avec des poussières d'amiante)

Remarque :

*D'une manière générale, les « mécaniciens auto légères » seront classés en **Intermédiaire Bas** alors que les « mécaniciens engins lourds » déclarant manipuler régulièrement des freins ou embrayages seront classés en **Intermédiaire Haut**.*

INTERMEDIAIRE HAUT

- Ajusteur (déclare travailler sur des calorifugeages et avec des équipements de protection contenant de l'amiante régulièrement)
- Animateur façonnage dans une papeterie (déclare travailler sur 10 à 12 rouleaux en amiante et avec des équipements de protection contre la chaleur)
- Artisan Plombier Electricien Chauffagiste (déclarant travailler sur fibrociment, joint, isolation et calorifugeages régulièrement)
- Electricien chaufferie (déclare avoir été en contact avec des poussières d'amiante)
- Electricien plombier (soudure) (déclarant travailler sur fibrociment, joint, isolation et calorifugeages régulièrement)
- Fabricant de papier dans une papeterie (déclare manipuler des cordons, tresses et freins régulièrement)
- Fumisterie Industrielle (moins d'un an) (liste des métiers FORT mais comme moins d'un an classé en INTERMEDIAIRE HAUT)
- Maçon peintre charpentier BTP (travaille sur fibrociment, calorifugeage, flocage régulièrement)
- Monteur, aide soudeur, chaudière (déclare travailler sur du fibrociment, du calorifugeage occasionnellement)
- Ouvrier de fabrication et construction de four avec charbon actif (déclare manipuler de l'amiante en vrac) (il précise qu'il participait de temps en temps à la construction de four donc on ne l'a pas considéré comme fumiste donc il est en INTERMEDIAIRE HAUT)
- Ouvrier mouleur dans une fonderie (déclare être en contact régulièrement avec les poussières d'amiante et travailler occasionnellement avec fibrociment, calorifugeage et flocage)
- Peintre bâtiment (déclare être en contact régulièrement avec les poussières d'amiante et travailler occasionnellement avec fibrociment, calorifugeage et flocage)
- Plombier zingueur, soudure (déclare avoir travaillé en contact avec des poussières d'amiante)
- Serveuse et agent d'entretien dans le restaurant d'une entreprise qui fabrique du fibrociment (déclare avoir balayé de la poussière d'amiante)

- Sidérurgie apprenti pendant 6 ans (déclare manipuler du Vrac et calorifugeage régulièrement) (classé en INTERMEDIAIRE HAUT car il a travaillé moins de dix ans et il s'agit d'un apprenti)

Remarque :

Ce sont les « peintres tapisseries » qui peuvent être amenés à poser des dalles de sol.

FORT

- Agent technique d'exploitation dans une centrale thermique pendant 12 ans
- Ajusteur mécanicien dans le domaine de la Pétrochimie pendant 11 ans
- Chaudronnier soudeur sur chantier industriel pendant 29 ans (déclare avoir manipulé de l'amiante en vrac)
- Chaudronnier Tuyauteur pendant 32 ans
- Docker pendant 29 ans (déclare avoir manipulé des MCA régulièrement)
- Electromécanicien dans une fonderie pendant 34 ans (fabrication de métaux pendant plus de dix ans donc classé en FORT)
- Fabricant de fibrociment pendant 30 ans
- Fabricant de papier, conduite de machine pendant 34 ans
- Fumiste Calorifugeur
- Mécanicien général, Tôlier indépendant (soudure à l'arc) (déclare avoir régulièrement travaillé sur des freins, embrayages, joints, matériels chauds et occasionnellement sur du fibrociment, flocages et isolation)
- Menuisier sur un chantier naval pendant 4 ans
- Montage et réparation de fours dans une boulangerie pâtisserie pendant 10 ans
- Sidérurgie aciérie pendant 11 ans

ANNEXE 6

Liste des secteurs d'activité et métiers classés en Fort pour les métiers « hors éducation nationale »

1. Secteurs d'activités et métiers systématiquement classés en Fort

Si les emplois correspondants n'ont pas une durée supérieure à 1 an, ils sont classés en **Intermédiaire**.

a) Les secteurs d'activité

- Fabrication d'articles contenant de l'amiante
- Construction navale avant 1980
- Réparation navale

b) Les métiers

- Calorifugeur
- Fumiste

2. Secteurs d'activité et métiers classés en Fort si la durée est supérieure à 10 ans

Si les emplois correspondants n'ont pas une durée d'exposition supérieure à 10 ans, ils sont classés en **Intermédiaire**.

a) Les secteurs d'activité

- Travaux d'isolation sur chantier ou en atelier avant 1996
- Raffinerie, pétrochimie, industrie chimique lourdes (engrais,...) dans les unités de production et les laboratoires avant 1996
- Centrales thermiques
- Industrie verrière : travaux sur les installations chaudes (ex : maintenance, poste de coulée...)
- Sidérurgie, cokerie, aciérie, fabrication de métaux : travaux sur les installations chaudes (ex : maintenance, poste de coulée, laminoir...)

b) Les métiers

- Tuyauteur
- Installateur de matériel d'isolation et d'insonorisation
- Poseur de canalisation en amiante-ciment
- Installateur de matériels de protection incendie

8

Bordereau de synthèse des déclarations d'exposition
à l'amiante de l'académie

Nombre de questionnaires reçus

Nombre de questionnaire analysés

Niveau d'exposition DEPUIS

l'entrée dans l'éducation nationale ou l'enseignement supérieur

Académie

Exposition en activité

Exposition passive

Niveau exposition

Non exposé

Faible

Inter bas

Inter haut

Fort

Conférence de consensus

Annexe 7

Education nationale

Durée totale

Latence

Niveau

Niveau d'exposition

Non exposé

Faible

Inter bas

Inter haut

Fort

Conférence de consensus

Annexe 7

Education nationale

Durée totale

Latence

Niveau

Fiche individuelle de synthèse de déclaration d'exposition
à l'amiante à destination de l'agent

Emplois occupés A /ANT l'entrée
à l'éducation nationale

Emplois occupés DEPUIS l'entrée
à l'éducation nationale

Employ

N°

début

fin

Etablit

Nom

Exposition

Profes.

Passi

Non exposé

Faible

Inter bas

Inter haut

Fort

Niveau d'exposition selon la conférence de consensus :

Exposition DEPUIS l'entrée à l'éducation nationale

	Non exposé		Faible		Intermédiaire bas		Intermédiaire haut		Fort		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sans cursus AVANT												
Exposition AVANT l'entrée à l'éducation nationale	Non exposé											
	Faible											
	Intermédiaire bas											
	Intermédiaire haut											
	Fort											
	Total AVANT											
Total sur parcours professionnel												

	Non exposé		Faible		Intermédiaire		Fort	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total conférence de consensus								